

## Règles de sélection pour la participation aux JMP 2019

Le nombre de compétiteurs Français sera de **6 femmes et 6 hommes** pour une démonstration se déroulant en **une catégorie unique** (16/39 ans).

L'équipe de France qui participera aux **JEUX MEDITERRANNEENS de PLAGES** de Patras(Grèce) **du 22 août au 1 septembre 2019** sera composée dans l'intérêt de l'équipe de France par la Direction Technique Nationale (DTN) de la FFRandonnée de longeurs ayant pris part au processus de sélection mis en place par la FFRandonnée.

La procédure de sélection pour les JMP est ouverte à tous longeurs licenciés à la FFRP (**licence IRA ou IMPN uniquement**) pour la saison sportive 2019 dans les catégories **Juniors et/ou Seniors**, et de nationalité française.

**Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque longeur doit :**

- ✓ Faire acte de candidature par mail ([JMPpatras2019@ffrandonnee.fr](mailto:JMPpatras2019@ffrandonnee.fr)) entre **le 2 et le 17 mai 2019**, le tout accompagné des copies de son passeport en cours de validité pour les JMP, de sa carte européenne d'assurance maladie ainsi que d'une vidéo (via we transfert) montrant l'évolution du longeur à mains nues ET avec l'utilisation de la pagaie (simple ou double) ;
- ✓ Participer au sélectif de sa région d'origine et être qualifié pour les CDF 2019 en solo sur 100 ou 400m ;
- ✓ S'engager à être disponible pour toute la durée des JMP et participer au 100m et au 400m dans sa catégorie (F ou H) ainsi qu'en mixte ;
- ✓ S'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays ;
- ✓ Respecter les règles d'éthique et de prévention du dopage.

**Prise en charge :**

Les vols entre Paris et Patras aller/retour ainsi que l'hébergement/restauration pendant toute la durée du séjour seront pris en compte par la FFRandonnée. Les déplacements entre le domicile et Paris restent à charge de chaque participant.

Une dotation en tenue de l'Équipe de France sera remise à chaque membre de la délégation et devra être portée lors des démonstrations ainsi que pour les représentations officielles.

**Modalités de sélection**

Le comité de sélection sera composé de :

- *Sophie Chipon*, Présidente de la commission Pratiques-Adhésion, Responsable du développement international du long Côté et en charge du projet JMP Patras 2019 ;
- *Jean-François Solas*, Président de la commission nationale Juges-Arbitres et Lutte contre le Dopage ;
- *Thomas Wallyn*, créateur du long côté ;
- *Fabienne Venot*, Directrice Technique Nationale ;
- *Patrick Pouget*, Conseiller Technique National en charge du développement du long côté.

Il sélectionnera les athlètes de l'équipe de France aux JMP en prenant en compte :

- ✓ Les résultats des sélectifs régionaux 2019 (suivant calendrier des régions) et antérieur ;
- ✓ Toutes compétitions réalisées en 2019 et antérieurement ;
- ✓ La technique de **progression à mains nues et avec pagaies** de chacun des candidats.

La liste définitive de la sélection ainsi qu'une liste complémentaire **sera communiquée le 22 mai 2019**.

#### **Le staff des encadrants et représentants FFRandonnée**

L'équipe des athlètes de la fédération sera accompagnée dans le cadre de la délégation française de 4 responsables FFRandonnée dont les missions seront : la représentation, l'encadrement, l'entraînement et l'arbitrage des épreuves.

Cette équipe sera constituée de :

- *Robert Azais*, Président de la FFRandonnée ;
- *Sophie Chipon*, Présidente de la commission Pratiques-Adhésion, Responsable du développement international du long côté et en charge du projet JMP Patras 2019 ;
- *Thomas Wallyn*, inventeur du long côté et entraîneur ;
- *Jean-Pierre Bastié*, entraîneur et arbitre.